

Proposition de recommandations pour le FP10

Un programme au service des politiques et des enjeux européens

31 janvier 2024

Alors que l'actuel programme-cadre, Horizon Europe, entre dans sa 4^{ème} année et arrive à mi-parcours, plusieurs groupes de travail ont été lancés par les Etats membres et la Commission européenne afin de préparer le 10^{ème} PCRI. Le MESR envisage de proposer une contribution en avril, et attend des acteurs français qu'il nourrisse celle-ci par des propositions.

France Universités préconise un financement plus intégré et une plus grande fluidité entre les piliers du PCRI, de façon à mieux soutenir les objectifs stratégiques de l'Union européenne en matière de transitions écologique et numérique, et de consolider un modèle socialement responsable de la recherche et de l'innovation.

1. Le renforcement de la compétitivité et de la souveraineté européennes par le continuum recherche-innovation-formation

La recherche à haut risque financée par l'Union européenne pour résoudre les défis scientifiques et technologiques répond à des enjeux stratégiques transversaux.

C'est aujourd'hui un programme au service des objectifs climatiques et environnementaux et de la réindustrialisation des territoires, dont les résultats doivent permettre de créer, de perfectionner ou de reconvertir les compétences européennes.

Afin de permettre que l'Europe respecte la feuille de route qu'elle s'est donnée en matière de transitions, les objectifs politiques inscrits dans d'autres programmes de la CE peuvent enrichir le PCRI. France universités demande en conséquence :

Recommandation 1 : des interactions renforcées avec d'autres programmes européens, en particulier avec ceux directement liés à la formation ou à l'emploi (notamment Erasmus+ et le Fonds social européen) et aux entreprises qui ont besoin d'infrastructures de recherche, d'innovation, de compétences ;

Recommandation 1 (Bis) : ces interactions renforcées doivent également mobiliser des directions générales thématiques qui utilisent les nouveautés liées à l'innovation (DG GROW).

2. De nouvelles compétences intrinsèquement liées à la recherche et l'innovation pour favoriser l'emploi en Europe

En mettant l'accent sur les technologies stratégiques pour l'Europe de demain, les transitions écologique et numérique, et en proposant le règlement pour une industrie « zéro net », la Commission puis le Conseil ont inscrit l'urgence de nouvelles recherches et formations pour développer les compétences.

Face à cette situation, les universités sont en mesure d'occuper une position de premier plan. Grâce à leurs relations privilégiées avec les acteurs du monde socioéconomique, elles peuvent exploiter pleinement le continuum recherche-innovation-formation pour favoriser l'émergence de

compétences nouvelles et durables. L'insertion professionnelle des étudiants doit s'appuyer sur les avancées de la recherche et de l'innovation.

C'est pourquoi, France Universités considère que les cloisonnements actuels au sein des programmes européens entre la recherche et l'innovation d'une part, l'enseignement et la formation d'autre part créent une déperdition. Afin de renforcer la compétitivité européenne, France Universités :

Recommandation 3 : recommande d'intégrer dans le volet impact des propositions, le transfert de compétences. Au-delà des publications, il faut une prise en compte des transferts de compétences liées aux transitions et aux innovations et mettre en place des formations pour les futurs scientifiques, les étudiants, y compris dans le cadre des formations tout au long de la vie ;

Recommandation 3 (bis) : propose une approche holistique qui appréhendera les chaînes d'innovation, à même de garantir la souveraineté stratégique, d'assurer les continuum en termes de recherche, d'innovation et de compétences dans le FP10 pour répondre aux enjeux d'innovation et de création et d'adaptation des compétences du fait des transitions verte et numérique.

3. Le budget abondé pour être à la hauteur des politiques et enjeux européens.

Dans un contexte de tensions internationales qui nécessite de renforcer ses ambitions scientifiques et son indépendance, la programmation 2028 – 2034 sera déterminante pour l'avenir même de l'Europe. Dans ce cadre, France Universités demande :

Recommandation 4 : par rapport à Horizon Europe, un doublement du budget du prochain programme cadre (2028-2034) en Euro constant ;

Recommandation 5 : qu'outre la DG RTD, d'autres Directions générales abondent financièrement le PCRI selon la distribution suivante :

- Pilier 1 : DG RTD + DG EAC
- Pilier 2 : DG RTD + DG EMPL et DG EAC
- Pilier 3 : DG RTD + DG GROW, DG CNECT, DG EMPL
- Elargissement : DG RTD + DG REGIO et DG EMPL

Recommandation 6 : la sanctuarisation de ce budget une fois négocié. Les programmes de recherche ont besoin d'un financement pérenne pour déployer tous leurs bénéfices, et ne peuvent pas être une variable d'ajustement budgétaire.

4. Le renforcement de la cohérence et de l'impact des différentes parties du programme cadre

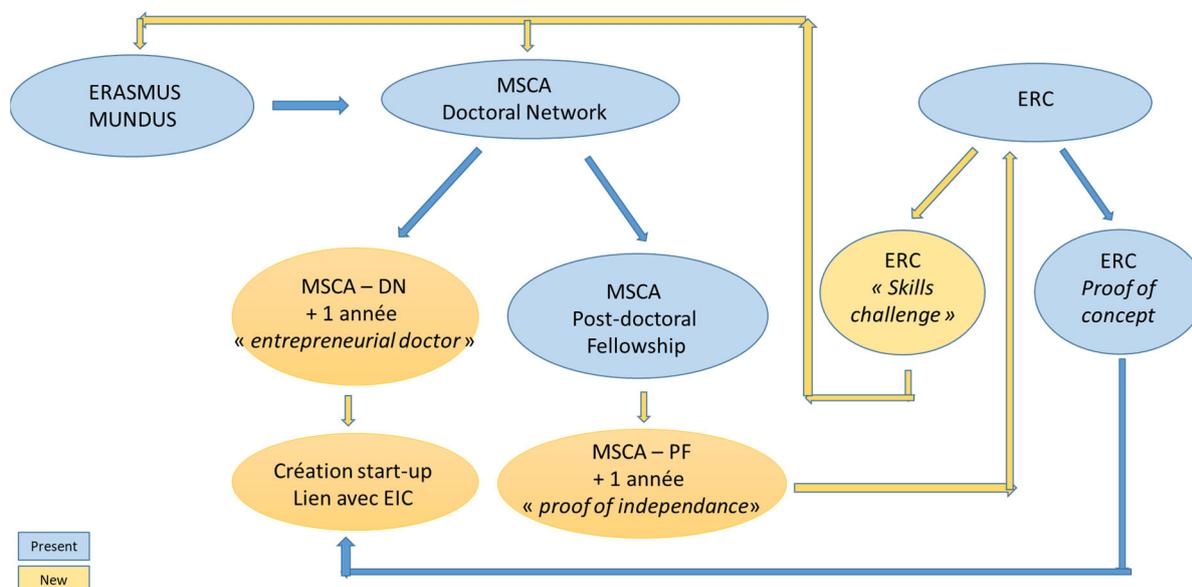
Pilier 1 : des passerelles et une fluidité entre les programmes et les actions du programme pour renforcer l'impact

Il est souhaitable de renforcer le transfert de connaissances issues des projets du pilier 1, notamment via la formation tout au long de la vie, et de fluidifier la circulation entre les différentes actions. France universités propose notamment :

Recommandation 7 : un accompagnement financier à l'issue du projet MSCA-PF en vue de mûrir un projet ambitieux pour devenir un chercheur indépendant ;

Recommandation 8 : le renforcement des synergies entre le programme Erasmus et le PCRI, en particulier via les *Erasmus Mundus joint master degrees*, les actions Marie Curie MSCA (notamment les réseaux doctoraux) et les ERC qui en retour pourraient nourrir la diffusion des savoir, notamment via des incitations pour mettre en place de nouvelles formation (défi des connaissances) ;

Recommandation 9 : que les doctorants recrutés dans le cadre d'un projet MSCA-DN puissent bénéficier d'une année supplémentaire pour valoriser un résultat de leur recherche, en particulier via la création d'une *start-up* (en lien avec l'EIC), avec un statut de « docteur entrepreneur ».



Un pilier 2 en interaction avec la formation et l'innovation

Le pilier 2 de Horizon Europe (Problématiques mondiales et compétitivité industrielle) comprend de nombreux appels à projets à haut niveau de maturité technologique (TRL). Ceux-ci contribuent à des solutions à court terme, mais ils doivent être complétés par des appels à projets pouvant améliorer notre compréhension des enjeux sociétaux sur le long terme. France Universités souhaite :

Recommandation 10 : que le prochain programme cadre respecte un principe d'équilibre en augmentant le nombre de sujets d'appel axés sur la création de nouvelles connaissances et les TRL bas pour le ressourcement de la recherche ;

Recommandation 11 : il y ait une passerelle entre les projets du pilier 2 ayant atteint un niveau de maturité suffisant et l'EIC *transition*, à l'instar du lien entre l'ERC *proof of concept* et l'EIC *transition* ;

Recommandation 12 : la formation soit considérée comme un impact possible des projets, sous la forme d'un module conçu à partir des résultats de la recherche. Ce module devrait être prévu dans l'AAP initial et décliné en fin de projet¹ ;

¹ Ce schéma ne peut être réservé au KIC car répondre aux besoins de reconversion ou de perfectionnement et aux nouveaux emplois requiert des modules de formation dans l'ensemble des projets R&I et CSA pour répondre aux enjeux des compétences

Recommandation 13 : une étude coûts/ bénéfices des KICs soit réalisée, ce qui permettrait d'interroger leur modèle pour la mise en œuvre du triptyque recherche, innovation et formation

5. La coopération internationale ciblée dans le contexte d'une autonomie stratégique ouverte

Dans un contexte de tensions internationales croissantes, il est fondamental de renforcer les coopérations avec les pays affinitaires et de sauvegarder dans un même temps les intérêts stratégiques de l'Europe. Ceux-ci passent, pour France Universités, par :

Recommandation 14 : la possibilité de développer des partenariats internationaux stratégiques organisés par secteurs d'activité ou thématiques et incluant le continuum recherche, innovation, formation (en intégrant la formation dans les AAP RIA par exemple).

Recommandation 14bis : Préalablement aux accords d'association qui requièrent du temps, une approche sectorielle dans le cadre du processus d'association au PCRI permettra une coopération dans les secteurs d'activités prioritaires,

6. Les sciences humaines et sociales en appui à l'ambition européenne

Les sciences humaines et sociales jouent un rôle essentiel dans la réalisation de l'ambition européenne. Ces disciplines apportent des perspectives critiques qui enrichissent notre compréhension du monde. Elles permettent de décentrer le regard et de formuler des propositions relatives à un ensemble de questions tant pour la recherche fondamentale que pour notre société présente et future. Elles permettent ainsi d'explorer, les valeurs culturelles, les systèmes politiques et économiques et les dynamiques sociales pour être force de propositions.

Afin de réaliser le continuum recherche-innovation-société, il convient de mieux prendre en compte, dans les réponses apportées par la recherche et l'innovation, la question des spécificités, des besoins et des usages sociaux. Dans ce cadre, France Universités propose de:

Recommandation 15 : maintenir un cluster dédié spécifiquement aux sciences humaines et sociales, en lien fort avec les grandes transitions actuelles ;

Recommandation 16 : renforcer l'implication des SHS dans les autres clusters du PCRI ;

Recommandation 17 : favoriser la participation d'experts évaluateurs issus des sciences humaines et sociales dans l'évaluation de l'ensemble des projets ;

Recommandation 18 : de créer un « espace d'évaluation et de recherche sociétale » permettant une analyse de résultats/prototypes/solutions à bas TRL, dans des domaines spécifiques comme par exemple l'IA, identifiés comme potentiellement intéressants mais devant bénéficier d'un regard sociétal avant d'être poussés vers un développement et de plus hauts TRL. Cette recommandation pourrait, par exemple, prendre la forme d'une nouvelle typologie de projets dédiés, adaptés à ce type de recherche et mobilisant principalement des expertises en SHS.

7. Les infrastructures au service de l'Espace européen de la recherche (EER) et de l'enseignement supérieur (EEES)

Les infrastructures représentent en Europe un enjeu majeur tant pour répondre à la structuration de l'Espace Européen de la Recherche que pour renforcer le continuum recherche-innovation-formation.

Elles mobilisent en effet des compétences diverses nécessaires à leur utilisation, leur développement mais également au transfert de technologie et de savoir qu'elles génèrent.

Elles sont en outre des instruments majeurs de la science ouverte au service de l'accélération des connaissances, et permettent de relever les défis sociétaux d'aujourd'hui et de demain.

De nouvelles possibilités existent aujourd'hui de les déployer, particulièrement au sein des universités européennes.

Afin d'en renforcer ces aspects stratégiques, France Universités demande :

Recommandation 19 : que les infrastructures soient reconnues pour leur rôle dans la formation à et par la recherche et l'innovation. Un AAP MSCA ciblé pourrait par exemple consolider le lien formation à et par la recherche.

Recommandation 20, une approche intégrée des infrastructures : de ne pas faire la distinction entre infrastructures de recherche et infrastructures technologiques, revendiquée par certains acteurs ayant développé une approche par filières industrielles au service du monde socioéconomique. On est, en effet, en présence d'un continuum d'expertise et de besoins ;

Recommandation 21, les collaborations entre infrastructures en Europe et avec les pays tiers : le soutien aux infrastructures, parties prenantes des stratégies internationales, dans le respect de valeurs partagées et du principe de réciprocité. Il s'agit de renforcer les programmes de formation en lien avec ces infrastructures internationales et de mettre en place des dispositifs de mobilité internationale afin de faciliter l'accès aux chercheurs et personnels techniques aux infrastructures les plus pertinentes pour leurs travaux. Elles favoriseront ainsi les échanges de bonnes pratiques au profit de tous les acteurs ;

Recommandation 22 l'acquisition d'équipements lourds et mi-lourds pour la pérennité et la mise à jour des infrastructures, ainsi que des incitations pour que les Etats membres articulent les investissements nationaux avec ceux-ci ;

Recommandation 23 : le renforcement des liens entre les infrastructures et la société, notamment par le biais d'actions de science participative.

8. Les Missions et les partenariats

a) Les Missions

Les universités sont peu intégrées dans les Missions qui, dans leur organisation, sont très différentes les unes des autres. Si elles sont maintenues dans le prochain PCRD, les Missions :

Recommandation 23 : devraient être intégrées dans les clusters, à l'instar du nouveau Bauhaus européen ;

Recommandation 23 (bis) :² doivent bénéficier d'un co-financement par d'autres Directions générales (GROW, DG EMPL ou REGIO) du fait du rôle de **chef d'orchestre** que jouent celles-ci.

Recommandation 24 : le rôle des universités au sein des missions doit être renforcé du fait des besoins de transfert de compétences et d'innovation...

b) Les partenariats et un partenariat spécifique pour les alliances européennes

France Universités souligne le rôle essentiel des partenariats pour renforcer la stratégie des universités. Ils permettent en effet à des acteurs industriels de mieux identifier les réseaux auxquels apporter leur soutien et aux universités de renforcer leur contribution aux filières industrielles tant au niveau de la R&I que des compétences.

En particulier, un partenariat spécifique pour les universités en Europe, qui financerait également la recherche, est la condition sine qua non à la pérennité des alliances universitaires européennes, à la consolidation de la gouvernance des réseaux transnationaux d'universités, et à une meilleure imbrication des universités et de leur écosystème territorial d'innovation.

A cette fin, France universités propose :

Recommandation 24 : de consolider le volet R&I des universités européennes à travers la création, en 2025, d'un partenariat cofinancé par le PCRI, Erasmus + et les Etats-membres, ce qui permettra de mettre en place un mécanisme de coordination entre les EM pour soutenir la partie recherche des alliances, pour consolider leur gouvernance et renforcer leur rôle dans leur écosystème. Un projet pilote sur la période 2025-2027 permettrait de tester la pertinence et la valeur ajoutée européenne d'une approche holistique du triptyque recherche, innovation, formation.

9. Les règles de participation

Recommandation 25 : consolider les règles de participation dès le début du PCRI et les faire connaître largement des agences, des participants et des contrôleurs :

- veiller à une meilleure application uniforme des règles de participation par toutes les agences et les services de la CE ;
- prendre en compte la diversité des acteurs de la R&I (par exemple le cas des filiales de valorisation des universités, à peine résolu à mi-parcours du programme HE) ;
- S'agissant de l'évaluation des projets en 2 étapes, procéder à une évaluation avant décision.

² Mission adaptation au changement climatique et aux transformations sociétales, Mission cancer, Mission Régénérer notre océan et nos eaux, Mission villes intelligentes et neutres en carbone, Mission santé des sols et alimentation